Montréal

**AVIS PUBLIC**
**Assemblée publique de consultation**

**Projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages comportant 282 logements sur les lots 2 165 528, 2 165 642 et 2 165 639 du cadastre du Québec (7640 et 7680 à 7740, boulevard Saint-Michel)**
**Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

---

Lors de son assemblée du 14 avril 2025, le conseil municipal a adopté le projet de résolution cité en objet et mandaté la secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur celui-ci.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, c. 2), le projet ci-haut décrit aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, en dérogeant au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et au Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), notamment en ce qui a trait à la hauteur maximale en mètres et en étages, au mode d'implantation, aux marges ainsi qu'aux usages prescrits.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi 23 avril 2025, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, salle 201, Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, une personne représentant la Ville expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution fera également l'objet d'une consultation écrite du 16 au 22 avril 2025, à 16 h. Au cours de cette période, toute personne intéressée peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension, à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques », en incluant obligatoirement les informations suivantes : nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone ou adresse courriel.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement à la rubrique ci-haut mentionnée.

Il est possible de rejoindre la personne responsable du dossier au 514 872-7180.

Le Devoir

Fait à Montréal, le 16 avril 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat